

**ARRETE PORTANT INTERDICTION  
D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL  
EN HERBE**

Le Maire de la Commune de VIGNOC,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu l'état fort dégradé du terrain pouvant occasionner des blessures,

L'utilisation du terrain de football en Herbe de la Commune est interdit du 04/04/2025 jusqu'au 10/04/2025 inclus.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'utilisation du terrain de football en herbe est interdite du 04/04/2025 jusqu'au 10/04/2025 inclus.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine,
- Monsieur le Président du district d'Ille-et-Vilaine de football,
- Monsieur le Président de la ligue de Bretagne de football,
- Monsieur le Président de l'Association Sportive Vignoc, Hédé, Guipel.

Fait à VIGNOC,  
Le 04/04/2025

Le Maire  
**Daniel HOUITTE .**

